



# L'ÉCOLE MATERNELLE

*Bulletin d'information semestriel pour  
les écoles maternelles de Moselle*



## Plan maternelle

Note de service du 10-1-2023  
Bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2023

Un ambitieux plan de formation est proposé aux professeurs à partir de la rentrée 2023

*Le plan d'action pour l'école maternelle a pour objectif, dans la durée, de mobiliser différents leviers essentiels :*

*le renforcement des compétences et des savoirs de l'ensemble des acteurs ainsi que la consolidation des partenariats éducatifs avec la sphère familiale et territoriale.*

L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants, est une étape déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage, et la réussite ultérieure des élèves.

Elle permet en effet de poser les soubassements nécessaires à l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'instituer une expérience de l'école fondée sur la confiance en soi et le développement du goût pour apprendre et vivre ensemble.

Dans ce plan, deux enjeux sont clairement identifiés :

- **créer les conditions de sécurisation de l'enfant** dans son environnement scolaire comme dans ses apprentissages,
- **installer les apprentissages fondamentaux**, autour de deux priorités, le langage et les premières notions de mathématiques.

Toutes les informations :

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300949N.htm>

ACTUALITE

## Plan maternelle

LES OBJECTIFS DU PLAN  
MATERNELLE

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE  
POUR LES MATHÉMATIQUES

"NOTRE ÉCOLE, FAISONS-  
LA ENSEMBLE"

DISPOSITIF  
DÉPARTEMENTAL :  
POINT D'ÉTAPE DES ACQUIS  
À MI-PARCOURS DE LA GS

MATERNELLE AU CINEMA



# Une nouvelle dynamique pour les mathématiques

Note de service du 10-1-2023 Bulletin officiel n° 2 du 12 janvier 2023

## À l'école maternelle, poser les bases

L'école maternelle est déterminante dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux, en ce qu'elle facilite, par une exposition précoce aux enseignements, la réussite future des élèves et la réduction des inégalités. La fréquentation précoce, continue et progressive des objets mathématiques déclinés dans le programme d'enseignement (domaine 4 : « acquérir les premiers outils mathématiques ») constitue le premier levier à mobiliser au cœur des classes.

**La construction et l'apprentissage des nombres** en tant que position et en tant que quantité (savoir lire et écrire des nombres entiers, les comparer et quantifier des collections) constituent la base des futures acquisitions. Leurs modalités d'apprentissage ont été précisées (<https://eduscol.education.fr/3107/guides-fondamentaux-pour-l-enseignement>) et ces compétences sont évaluées chaque année en CP et en CE1. L'attention portée depuis plusieurs années à ces enjeux a permis aux élèves de progresser, mais les écarts entre élèves restent encore substantiels et leur niveau de maîtrise globale doit être amélioré.

**La résolution de problèmes constitue le second point d'attention** : adaptée à l'âge et au degré de maîtrise des élèves, la résolution de problèmes constitue une étape indispensable en vue de la construction des savoirs fondamentaux formalisés au cycle 2 et participe de l'attractivité des mathématiques auprès des jeunes élèves.

En termes didactiques, l'enseignement des mathématiques en maternelle convoque les quatre modalités d'apprentissage (en jouant, en résolvant des problèmes, en s'exerçant et en mémorisant) de façon méthodique et structurée, à tous les moments possibles, y compris les temps informels. L'entrée par le jeu et la manipulation d'objets matériels sont nécessaires à cette introduction. Par ailleurs, la recherche montre que le sens de l'espace est l'un des piliers des mathématiques. Celui-ci se construit dès l'école maternelle par la proposition de jeux de construction ou de jeux de plateau.

**La diversification des pratiques et le renforcement des compétences didactiques** font partie des objectifs portés par le plan d'action pour l'école maternelle dont l'année scolaire 2022-2023 marque le lancement avec la formation de formateurs.

Il convient donc de démarrer la fréquentation de ces différents objets mathématiques dès la petite section dans le cadre d'une progression sur l'ensemble du cycle. Le dédoublement des classes de grande section en éducation prioritaire doit permettre d'investir de façon plus prégnante l'enseignement du domaine 4.

## PLACE DES MATHÉMATIQUES DE L'ÉCOLE AU LYCÉE

[HTTPS://WWW.EDUCATION.GOUV.FR/BO/23/HEBDO2/MENE2300946N.HTM](https://www.education.gouv.fr/bo/23/HEBDO2/MENE2300946N.HTM)

Dès la rentrée 2023, la place des mathématiques sera donc renforcée sur l'ensemble de la scolarité.

L'objectif est triple :

- dynamiser l'apprentissage méthodique des mathématiques sur l'ensemble du parcours scolaire, à la fois en classe et hors la classe ;
- renforcer l'attractivité des mathématiques auprès des élèves et de leurs familles ;
- renforcer le pilotage pédagogique de l'apprentissage des savoirs fondamentaux (cf. note de service du 10 janvier 2023 relative aux conseils académiques des savoirs fondamentaux).

# Notre école, faisons-la ensemble

*Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités, tel est l'objectif de la démarche pour « faire notre école ensemble ».*

"Notre école, faisons-la ensemble", c'est :

- Une **démarche volontaire** des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
- Un **travail commun et local** destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
- Une **démarche ouverte dans le temps** : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche pourra cependant être initiée par les équipes à tout moment.

## Comment s'engager dans la démarche ?

- Dès à présent, sous le pilotage du directeur d'école, du principal ou du proviseur, chaque communauté éducative peut choisir de s'inscrire dans la démarche en bénéficiant d'un accompagnement dédié et personnalisé par une équipe d'appui locale.

## Solliciter un soutien financier via le fonds d'innovation pédagogique

- Les écoles et établissements pour lesquels le projet nécessite un soutien financier peuvent bénéficier d'un accompagnement dédié dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique. L'élaboration des projets n'étant pas contrainte par un calendrier, ce soutien peut être sollicité à tout moment : il peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet.

Toutes les informations :

<https://eduscol.education.fr/3595/notre-ecole-faisons-la-ensemble>



RÉFÉRENTS  
DÉPARTEMENTAUX:

MOHAMMED KAMAL  
IEN METZ SUD

VERONIQUE PECH  
DIRECTRICE  
RÉFÉRENTE VIE  
SCOLAIRE  
1ER DEGRÉ

ASTRID JEANRONT  
CONSEILLÈRE  
PÉDAGOGIQUE  
AUPRÈS DE  
L'ADJOINT AU DASEN  
CHARGÉ  
DU PREMIER DEGRÉ

## QUELQUES BONNES IDÉES D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

[HTTPS://WWW.RESEAUCAANOPE.FR/FILEADMIN/USER\\_UPLOAD/PROJETS/CONSEIL\\_SCIENTIFIQUE\\_EDUCATION\\_NATIONALE/CSEN\\_BONNES\\_IDEES\\_DEC2022.PDF](https://www.reseaucanope.fr/fileadmin/user_upload/projets/conseil_scientifique_education_nationale/csen_bonnes_idees_dec2022.pdf)

1. Mettre en place des stratégies pour améliorer la motivation des élèves
2. Mettre en place une démarche d'enseignement explicite
3. Déployer une stratégie efficace pour améliorer le climat scolaire
4. Rendre l'école attentive au sommeil des élèves
5. Mettre en place le tutorat entre élèves
6. Maximiser l'engagement des parents
7. Vérifier que tous les élèves sont prêts pour apprendre à lire
8. Redonner goût aux mathématiques et aux sciences : du matériel, des projets et de la passion
9. Favoriser la mémorisation à long-terme, la compréhension et le transfert des compétences
10. Favoriser l'attention et la concentration
11. Aider les élèves à gérer leur charge cognitive
12. Promouvoir la pensée méthodique et l'esprit critique
13. Développer des projets pour l'école inclusive

# Dispositif départemental : Point d'étape des acquis à mi-parcours de la GS

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de **l'évaluation positive à l'école maternelle**. Il s'agit d'un outil mis à disposition des écoles qui ne revêt pas de caractère obligatoire.

## Les principes du dispositif :

- Faire le point sur les acquisitions des élèves de grande section à un moment clé de leur scolarité (janvier/février/mars).
- Rassurer les élèves sur leurs réussites et leurs progrès depuis leur entrée à l'école maternelle. Ces compétences, désormais acquises, sont le fruit de l'investissement de l'ensemble de l'équipe de cycle de la petite section jusqu'à la grande section.
- Donner l'occasion aux enseignants de grande section durant les derniers mois de scolarisation de l'enfant à l'école maternelle (de mars à juin) d'adapter leur enseignement et de mettre l'accent sur les compétences qui restent à consolider et dont l'acquisition est un indicateur de réussite des élèves dès leur entrée au CP et tout au long du cycle 2.
- Disposer d'éléments de réflexion et d'harmonisation des pratiques pour la liaison GS/CP.



## Les modalités de mise en œuvre :

- Ce dispositif ne revêt aucun caractère obligatoire.
- Chaque enseignant, chaque équipe peut s'engager dans sa mise en œuvre sans contrainte.
- Les résultats seront analysés au sein de la classe, peuvent être analysés au sein de l'école si l'équipe pédagogique souhaite en faire un outil de pilotage.
- Aucune remontée des résultats ni en circonscription, ni au niveau départemental n'est prévue dans ce dispositif tel qu'il vous est présenté.
- La durée de la mise en œuvre des activités et les modalités de passation sont laissées à l'appréciation des équipes.

## POINT D'ÉTAPE À MI-PARCOURS DE LA GRANDE SECTION OUTILS

Vous trouverez sur le site départemental "[L'école maternelle en Moselle](#)" :

- L'infographie de présentation.
- Le livret élève avec les activités à conduire.
- Le livret enseignant avec les compétences visées et des explications concernant le système de codage.
- Une fiche de suivi permettant à chaque enseignant de recenser les résultats par classe.
- Un classeur numérique, pour la directrice ou le directeur, permettant de réaliser une synthèse par école si les enseignants entrent dans une démarche d'équipe collaborative et si l'école souhaite en faire un outil commun d'analyse.
- Un tutoriel d'utilisation du classeur numérique.

## Maternelle au cinéma en Moselle



A l'initiative du ministère de la Culture et du ministère de l'Education Nationale, le dispositif Maternelle au cinéma, après avoir été expérimenté depuis 5 ans, sera déployé cette année scolaire, en préfiguration dans notre département.

Maternelle au Cinéma propose aux élèves des écoles maternelles, de la PS à la GS, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Ce dispositif a pour objectifs de favoriser la découverte de films en salles, de faire aimer le cinéma et d'engager les enfants dans une première expérience artistique et culturelle.

Sur le site **EAC57**, vous trouverez toutes les informations sur le déroulement de cette année scolaire dite de préfiguration, un calendrier des actions ainsi que des ressources qui seront régulièrement actualisées.



Référente départementale :

**Maryse Dellandréa CPD** - coordination du dispositif Ecole et cinéma

Site EAC57 :

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/eac57/maternelle-au-cinema-2022-2023/>



**Mme Arlette Saluzzi**

IEN chargée de mission

Petite enfance et école maternelle DSDEN de la Moselle

**Mme Patricia Boeglen**

Conseillère pédagogique départementale Ecole Maternelle DSDEN de la Moselle

### CALENDRIER MATERNELLE AU CINEMA

Déroulement possible d'une année scolaire dite de préfiguration :

- **septembre/octobre 2022** : mobilisation des partenaires impliqués, réunion du comité de pilotage, repérage des salles de cinéma intéressées pour démarrer une préfiguration au premier trimestre 2023,
- **janvier/février 2023** : organisation d'un temps de sensibilisation, de formation, destiné aux exploitants et aux enseignants volontaires pour intégrer le dispositif Maternelle au cinéma,
- **avril/mai 2023** : « Ma première séance au cinéma » : organisation d'une séance dans un secteur avec quelques classes,
- **juin 2023** : évaluation départementale de l'année de préfiguration et engagement pour s'inscrire dans le dispositif Maternelle au cinéma.